

Le Turbulent

Lundi 8 avril 2019

turbulences09@gmail.com

De la mortalité des truites dans la rivière Ariège...

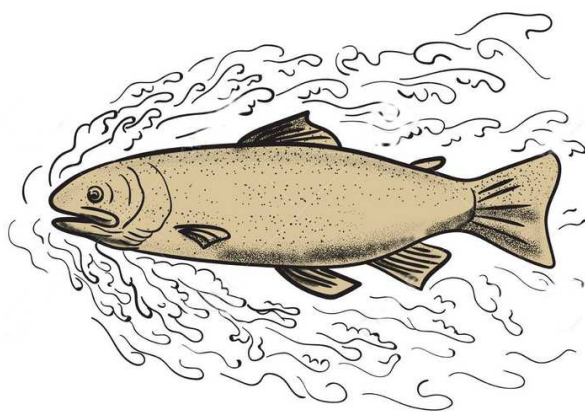
Cette triste histoire commence de la manière la plus banale qui soit. Une de nos sources nous transmet la copie d'un courrier en date du 11 février 2019. Ce courrier est co-écrit par Messieurs Alain Naudy, conseiller départemental de la Haute Ariège et Jean-Louis Fugairon président de la fédération départementale de la pêche ariégeoise.

Qu'apprend-t-on ? Que les truites sauvages sont victimes d'une mortalité quasi totale sur la rivière Ariège et ce depuis la commune d'Ax les Thermes jusqu'à Varilhes et vraisemblablement au-delà même de Pamiers. Le phénomène ne serait pas perçu en amont d'Ax les Thermes.

Il y est écrit (extrait) :

[Dans le cadre de la mission de suivi de l'état des cours d'eau, les ingénieurs hydrobiologistes de la Fédération ont mis en lumière un grave dysfonctionnement de la rivière Ariège avec la présence d'un parasite responsable d'une maladie qui touche particulièrement les truites fario au point de mettre en danger toute l'économie inhérente au loisir pêche (consommation locale, nuitées etc).]

La truite a la trouille et tente de fuir le danger >°))))))><



Enfin, le courrier se termine par la convocation d'une réunion de l'ensemble des maires des communes concernées par le problème sur le territoire du canton de la haute Ariège, d'Ax les Thermes à Tarascon. Cette réunion qui n'était pas ouverte au public s'est tenue le 20 février sur la commune de Les Cabannes.

En fait, les truites meurent en masse et les comptages avant l'ouverture donnaient des résultats catastrophiques.

Très vite, sans pour autant ni savoir ni en être sûr, les hérons et les cormorans sont mis en Cause.

Dressez l'oreille et entendez déjà le cliquetis des culasses des fusils et carabines... Certains sont déjà prêts à voler dans les plumes des volatiles en tirant à tout va...

Le lecteur du turbulent est très attentif et bien plus curieux encore, et là, vous vous posez sans doute la question de savoir si Jean-Louis Fugairon a fait un signalement auprès du procureur de la république ?

Une partie de la réponse ?

La fédération départementale de pêche est une association **d'utilité publique** très ancienne. Elle est donc parfaitement en droit d'ester en justice .

Dès l'été dernier, le 6 juillet 2018, la question avait déjà fait l'objet d'une alerte conjointe auprès de Madame la préfète de l'Ariège par quatre associations :

L' APRA « Le Chabot », Collectif Clubs Mouches 31, A.N.P.E.R. T.O.S. (association nationale de protection des eaux et rivières Truite, Ombre et Saumon et le C.E.A. (Collectif Écologique Ariégeois) .

Quelle suite a été donnée par les services de l'état ? S'agit-il d'une « pollution » engendrée par l'activité humaine ? Des études ont-elles oui ou non révélé que la présence de matières organiques (défaillance des systèmes d'épuration) ajoutées à une hausse de la température de l'eau pouvait favoriser le développement de ce parasite ? Nous sommes toujours dans l'attente de réponses à ces questions.

Monsieur le président des pêcheurs a-t-il effectué un **signalement** judiciaire ?

- Si oui, tant mieux, c'est parfaitement légitime.
- Si non, nous pouvons le comprendre aussi :

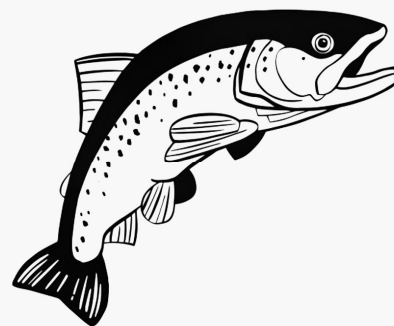
En effet, monsieur Jean-Louis Fugairon habite Ax les Thermes où il exerce en libéral une profession liée à l'enseignement de disciplines sportives et activités de loisirs. Ancien directeur de l'école du ski français à AX bonascre, il est aussi **conseiller municipal d'Ax les Thermes et délégué de la communauté au syndicat mixte d'aménagement des rivières. (SYMAR)**

Dans ce cas, la situation est plutôt compliquée pour lui si l'on considère les reproches qu'il pourrait subir de la part de ses collègues du conseil municipal et du président de la communauté de communes qui est également vice président du conseil départemental.

Les choses auraient elles été différentes s'il avait habité ailleurs ou sur une autre planète ?

Fallait-il à tout prix éviter que cette histoire ne fasse trop de bruit avant le 6 mars, date de l'ouverture de la pêche cette année ?

Il y a tout de même 15 000 adhérents en Ariège. Imaginez que l'idée leur soit venue de ne pas reprendre leur carte 2019 !!!



Mor(t)alité :

**Abonnez vous ou abonnez vos amis,
c'est gratuit !
Écrivez nous à :**

turbulences09@gmail.com

**Les truites meurent sans raison ?
Mieux vaut prendre des précautions ...
Accusons les cormorans gloutons...
Et les hérons petits patapons ...
Les pauvres pêcheurs dans l'émotion
tireront peut-être sur ces fripons...**